

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

...

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

OBJET

1.1 Commande  
publique

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

N° 2022.144

Signature d'un  
bon de  
commande  
pour la  
mission  
maîtrise  
d'œuvre du  
mode doux rue  
des Jardins,  
rue d'Arve, rue  
du Châtelet,  
rue de  
Moëllesulaz

VU la consultation organisée dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre du mode doux rue des Jardins, rue d'Arve, rue du Châtelet, rue de Moëllesulaz

VU la proposition commerciale jointe,

VU le budget 2022,

VU l'engagement en investissement n° TP220046 ,

**CONSIDERANT** l'offre commerciale proposée par le Cabinet de maîtrise d'œuvre **Cimes Conception** 9 chemin du Biollay 73100 Brison saint Innocent pour l'aménagement des modes doux rue des Jardins, rue d'Arve, rue du Châtelet, rue de Moëllesulaz

DECIDE

**ARTICLE 1 – D'ACCEPTER** l'offre commerciale du Cabinet de maîtrise d'œuvre **Cimes Conception** et de signer le bon de commande.

**ARTICLE 2 – DIT** que le montant de cette prestation s'élève à la somme de **11 040.00 € TTC**.

**ARTICLE 3 - DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de la commune sur le compte **2315**.

**ARTICLE 4 -** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture

le : 25/11/2022

de sa mise en ligne le : 25/11/2022

de sa notification le :

FAIT à Gaillard, le 24 Novembre 2022

Le Maire,



Jean Paul BOSLAND

Antoine BLOUIN,  
1er Adjoint